

République Française

Département du Var

Folio 005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONTEVES**

**Séance du 17 février 2021**

N°2021/01/04

*L'an deux mille vingt et un et le dix-sept février à quinze heures,  
le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle polyvalente,  
sous la présidence de M. PANIZZI Frank, Maire.*

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 12*

*Pour : 12*

*Présents : M. PANIZZI Frank, M. D'ANELLA Jérôme,  
M. DE JERPHANION Thomas, Mme DEMIRDJIAN Sonia,  
Mme DE SMEDT Gonda, M. GAILLARD Jean-Marc,  
Mme GEVAERT Marie-Léone, Mme LANSIAUX Valérie,  
M. LEBOURQUE Thierry, M. MASSAL Denis,  
Mme MATHIEU Marie-Christine,*

*Date de la convocation :*

*le 10 /02/2021*

*Date d'affichage :*

*le 10/02/2021*

*Représentée : Mme FRANCOIS Sandrine (représentée par Mme MATHIEU),*

*Excusés: M. MARENGHI Jonathan, Mme NOVI Sandrine, Mme PASTOR Valentina,*

*Secrétaire : Mme MATHIEU Marie-Christine.*

**Garderie périscolaire : nouvelle tarification**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place du service d'inscription et de paiement en ligne pour le service de garderie périscolaire. Mme De Smedt Gonda rappelle également le nouveau règlement relatif à ce service.

Elle explique qu'il est donc nécessaire de fixer un tarif pour les nouveaux créneaux mis en place dans le nouveau règlement.

- 7h35-8h20 (garderie du matin)
- 16h15- 17h15 (garderie du soir)
- 17h15-18h15 (garderie du soir)

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 1.50 euros par créneau soit :

- 07h35-08h20 → 1.50 euros
- 16h15-17h15 → 1.50 euros
- 17h15-18h15 → 1.50 euros

**Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de fixer le prix du service de garderie périscolaire comme suit :

- 07h35-08h20 → 1.50 euros
- 16h15-17h15 → 1.50 euros
- 17h15-18h15 → 1.50 euros

*Fait et délibéré à PONTEVES, les jour, mois et an susdits.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie certifiée conforme :*

PONTEVES, le 22 février 2021

Le Maire,

Frank PANIZZI

